

Journée fédérale PS du 26 novembre consacrée au bilan du quinquennat
Contribution de la section de PLOUDIRY

La section du secteur de PLOUDIRY (ex canton) s'est réunie le 7 novembre pour évoquer le bilan du présent quinquennat et élaborer une proposition en vue du débat fédéral du 26 novembre 2016.

En discussion générale, a été plus particulièrement évoquée la question du chômage persistant et de la difficulté à redresser l'économie. Les mesures prises depuis 2012 ont eu quelques effets bénéfiques en la matière mais la gravité de la situation devrait à l'avenir appeler des réformes plus ambitieuses pour dynamiser l'économie et offrir aux jeunes des perspectives améliorées de formation professionnelle ainsi que d'insertion sociale et professionnelle.

Trois sujets ont, dans cette perspective été plus particulièrement évoqués :

La plus grande flexibilité du travail dans les entreprises et les administrations ;

Un système plus adapté de formation professionnelle ;

Le fonctionnement insuffisamment performant de notre système scolaire tant dans le contenu des matières enseignées que dans la capacité à orienter les jeunes de façon plus adaptée aux besoins de la société.

Dans un deuxième temps, les réalisations concrètes du quinquennat ont été soumises à discussion sur les deux thèmes de la justice fiscale et de la jeunesse.

On a en effet en mémoire que dans les engagements présidentiels de 2012, deux priorités étaient clairement affirmées, l'une sur la plus grande justice fiscale et la seconde sur la place accordée à la jeunesse. S'agissant de ces deux chantiers prioritaires, quel bilan peut-on tirer au bout de 4,5 ans ?

Au travers de quelques-unes des décisions adoptées au cours de ce quinquennat, ont été recensées ci-dessous les dispositions prises par la majorité de gauche pour apporter davantage d'égalité entre les français et mieux préparer l'avenir des jeunes générations.

Quel bilan en termes de justice fiscale ?

Fiscalité « ménages »

A l'été 2012, la situation des finances publiques de la France était tellement dégradée (déficit supérieur à 5 % du PIB) et le choix a été fait dans un premier temps, d'accroître les recettes fiscales de manière à équilibrer le budget de l'année et à assurer la crédibilité de notre pays. Les décisions prises à l'été 2012 portaient en particulier sur l'augmentation de l'impôt sur le revenu des ménages au travers de la création d'une tranche supplémentaire pour les plus aisés, ainsi que le réajustement à la hausse de l'impôt sur la fortune. Dans la foulée, a été décidé la mise en œuvre du pacte de responsabilité et de solidarité visant à réduire le rythme d'évolution de la dépense publique, de réduire la fiscalité des entreprises et de baisser les impôts "ménages" des contribuables les plus modestes.

Les principaux points significatifs des réformes fiscales engagées ont été résumés ci-dessous par thèmes :

⇒ **Améliorer la progressivité de l'impôt sur le revenu**

Les premières mesures du quinquennat ont principalement ciblé les plus aisés. L'impôt sur le revenu est devenu plus progressif, avec notamment :

- une nouvelle tranche à 45% au-delà de 150 000 € par part,
- la limitation du bénéfice maximal du quotient familial pour les foyers les plus aisés,
- le plafonnement à 10 000 € des niches fiscales,
- l'imposition au barème progressif des revenus du capital.

⇒ **Baisser l'impôt sur le revenu pour les ménages aux revenus modestes ou moyens**

- Dès l'automne 2014, l'impôt sur le revenu a été réduit pour 4,2 millions de ménages, permettant même à 1,8 million d'entre eux d'en sortir, avec une réduction exceptionnelle d'impôt pouvant aller jusqu'à 350 € pour une personne et 700 € pour un couple, pour les contribuables dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 1,1 SMIC. S'agissant du Finistère, 21 710 foyers ont bénéficié en 2015 d'une baisse d'impôt sur le revenu de 323 € en moyenne.
- Il a été mis fin au gel du barème décidé pour deux ans par la précédente majorité, qui conduisait un ménage qui ne gagnait pas en pouvoir d'achat à voir son impôt augmenter.
- En 2015, c'est au total 9 millions de ménages qui ont bénéficié d'une baisse de leur impôt sur le revenu, grâce à la suppression de la première tranche du barème, au taux de 5,5 %.
- En 2016, l'impôt sur le revenu a baissé de 2 milliards € supplémentaires.

- Depuis le mouvement engagé en 2014, reconduit en 2015 et 2016, la baisse de l'impôt sur le revenu atteint désormais 6 milliards €.
- Les ménages les plus modestes (revenus annuels inférieurs à 13.520 € pour un célibataire, 28.400 € pour une famille avec deux enfants) ont en outre bénéficié des mesures du plan pauvreté de 2013 (revalorisations du RSA, de l'allocation de soutien familial et du complément familial), ainsi que de la réforme de la prime d'activité, moins éparse que la prime pour l'emploi qu'elle remplace.

⇒ **Le barème de l'ISF a été rétabli.**

- En revenant sur la réforme engagée par la majorité précédente, le Gouvernement a rétabli un ISF réellement progressif dès 2012. Les bons résultats de la lutte contre l'optimisation et l'évasion fiscales engendrent un montant d'ISF qui n'a jamais été aussi élevé (5,19 Mds € en 2014 pour 331010 redevables, soit +66 % et 2 Mds € de plus que l'ISF prévu en 2011 pour 2012 ; 5,224 Md€ en 2015).
- En pointe au niveau européen et international, la France a en effet mené depuis 2012 une **lutte déterminée contre la fraude et l'optimisation fiscale.** En 2015, le contrôle fiscal a par exemple permis de notifier 21,2 Md € de droits et pénalités, contre 16 Md € en moyenne sous la majorité précédente. Les recettes liées aux redressements fiscaux ont progressé de +20 % en 2 ans. Les recettes supplémentaires liées à la lutte contre la fraude ont contribué à la baisse des impôts pour les classes moyennes et populaires.

⇒ **Les abattements sur les droits de successions,** qui bénéficiaient aux détenteurs des patrimoines les plus élevés, ont été réduits.

- S'agissant des héritages les plus élevés, l'abattement sur les successions a été ramené à 100 000 € par enfant.
- Avec ce dispositif portant sur les 10 % des héritages les plus élevés, 88 % des successions sont restées exonérées, contre 95 % précédemment.

⇒ **Les revenus financiers ont été soumis aux mêmes modalités d'imposition** que les revenus du travail.

- Mise en place de la taxation au barème progressif des intérêts, dividendes et plus-values mobilières, contrairement à ce qui prévalait, à savoir la taxation à un taux forfaitaire indépendant du niveau de revenu et donc particulièrement favorable aux ménages les plus aisés). Il y a eu un durcissement progressif du plafonnement des niches, ce qui constitue un pas important.

La **lutte contre les inégalités** a été conduite à la fois « **par le haut** » (restauré dans ses bases, l'ISF n'a ainsi jamais autant rapporté) et « **par le bas** » (baisse des impôts pour les classes populaires et les classes moyennes).

A contre-courant de la tendance mondiale, **les inégalités en France baissent :**

- En 2013, les inégalités ont baissé comme jamais depuis 1996, effaçant en un an la hausse qu'elles avaient connue sous le quinquennat précédent, tout en assurant une augmentation du niveau de vie des plus modestes.
- En 2015, sous l'effet des baisses d'impôt combinées à la baisse des prix du pétrole, le pouvoir d'achat a progressé à un niveau sans équivalent depuis 2007 : +1,7 % en 2015.

Fiscalité « entreprises »

Pour **préserver l'emploi dans un contexte de compétition internationale exacerbée**, les réformes poursuivies depuis 2012 visent le **renforcement de la compétitivité des entreprises** (compétitivité prix et hors prix). Ceci passe par : la baisse du coût du travail et l'allègement de prélèvements obligatoires, la simplification de la vie des entreprises, la réforme des marchés des biens, des services et du travail, le soutien à l'innovation.

- A hauteur de 20Md€ après montée en puissance sur trois ans, le **Crédit d'impôt compétitivité et emploi** (CICE) permet de baisser le coût du travail d'environ 6 % en moyenne pour les entreprises bénéficiaires.
- Se déployant également progressivement jusqu'en 2017, le **Pacte de responsabilité et de solidarité** amplifie quant à lui cette baisse des coûts salariaux, à hauteur de 10 Md€ à horizon 2017, et comporte également un volet fiscal et de simplification, afin de redonner des marges financières aux entreprises.

Au total, CICE et Pacte de responsabilité permettront une baisse de 30 Md€ de la taxation du travail et un allègement de 10 Md€ de la taxation des entreprises au-delà du coût du travail, soit 40 Md€ de baisse des coûts de production pour les entreprises à horizon 2017.

- Le **rééquilibrage des taux d'impositions entre grandes entreprises et PME** a en outre été engagé et l'essentiel des efforts imposés aux entreprises a porté sur les plus grandes d'entre elles. Sur 2015-2017, s'opère en outre l'extinction de la « C3S » (contribution sociale de solidarité des sociétés), cette taxe assise sur le chiffre d'affaires des entreprises et pénalisant les entreprises dont les marges sont donc déjà faibles. En 2015, la plupart des TPE-PME (200 000) ont été exonérées ; en 2016, ce sera près de 80 000 entreprises supplémentaires et dans un 3ème temps, la suppression définitive de la « C3S » en 2017 pour les 20 000 dernières entreprises.
- S'agissant de l'**écotaxe**, qui aurait ajouté du handicap à notre territoire déjà pénalisé par sa périphéricité, faut-il rappeler que c'est sous ce quinquennat qu'elle a fort heureusement été supprimée ? Votée sous l'ancienne majorité, l'écotaxe était pour mémoire issue de l'article 10 de la loi du 3 août 2009 de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et intégrée dans l'article 153 de la loi de finances pour 2009...

Autres mesures :

- Des avancées en direction d'un impôt moderne ont été obtenues avec l'instauration d'une **taxe carbone**. Elle avait été rejetée par le Conseil constitutionnel quand le président Sarkozy avait tenté de la créer mais François Hollande l'a reconfigurée de façon à éviter une nouvelle censure. Accolée à la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, elle oblige les pollueurs à payer en proportion de leurs émissions de carbone. Elle a permis de récolter 2,4 Md € en 2015, 4 Md € en 2016, et devrait rapporter de plus en plus car elle est proportionnelle au prix de la tonne de carbone fixé chaque année par l'Assemblée. Or, ce prix suit une trajectoire ascendante afin d'accélérer la transition énergétique.
- Depuis le début de l'année 2013, la réforme des **valeurs locatives des locaux professionnels** est entrée dans la phase de généralisation. Portant sur les seuls locaux commerciaux, cette réforme est le résultat d'un lourd chantier. C'est sous ce quinquennat qu'aura été franchie cette première marche vers une réforme plus globale des valeurs locatives des locaux d'habitation.

- Pour assurer une plus grande **solidarité financière entre les territoires** riches et pauvres, les mécanismes de péréquation ont été fortement renforcés. Le FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) a été augmenté de 850 M€ entre 2012 et 2016. Depuis 2012, la dotation de solidarité urbaine (DSU) augmente de 43 % et la Dotation de solidarité rurale (DSR) de 40 %.

Quel bilan pour la jeunesse ?

Il y a lieu de constater que beaucoup a été fait pour la jeunesse, **de la maternelle à l'entrée dans la vie active**, à tous les âges de la jeunesse, en matière d'éducation, d'insertion, d'emploi.

S'agissant de la **période de petite enfance**, où tant de choses se jouent pour la suite, on peut retenir plusieurs avancées :

- l'amélioration des aides pour les mères célibataires, et les familles nombreuses en situation de pauvreté (en 5 ans, +25% pour l'allocation pour les familles monoparentales vivant sous le seuil de pauvreté, +50% pour les prestations aux familles nombreuses modestes),
- la création d'une garantie des impayés de pension alimentaire (pour 90 000 familles à terme), le développement des places de crèches et d'accueil des tout-petits (53 000 places de crèches auront été créées de 2013 à 2016, et 25 000 places de préscolarisation pour les enfants de moins de 3 ans).
- Une augmentation du taux de scolarisation des moins de 3 ans, pour la 1ère fois depuis plus de 10 ans.

Etape clé pour l'émancipation de chacun, **l'école** a fait l'objet d'une attention particulière puisque le budget de l'éducation est redevenu le premier budget de l'État, à 63 Md €, devant la charge de la dette, ceci afin de :

- créer les 60 000 postes annoncés pour la fin 2017,
- restaurer la formation,
- revaloriser les enseignants,
- lutter contre le décrochage.
- S'agissant de l'affectation des nouveaux postes, la priorité a été donnée aux écoles maternelles et primaires et il est intéressant de rappeler que **s'agissant du Finistère**, malgré la baisse du nombre d'élèves, le département a gagné pour la rentrée 2016/2017, onze emplois dans le premier degré public.
- La **réforme des rythmes scolaires** pour les élèves de primaire, initiée en janvier 2013 par le gouvernement de Jean-Marc AYRAULT et poursuivie en 2014 et 2015 par celui de Manuel VALLS, constitue un bel exemple de réforme d'ampleur qui, malgré de nombreuses réticences et résistances initiales, a su être menée à son terme et reconnue par la suite comme bénéfique et nécessaire.

L'enseignement supérieur a vu ses financements renforcés, sa gouvernance améliorée, les intitulés des diplômes simplifiés pour donner plus de lisibilité et plus de valeur au diplôme.

- La **réforme des bourses** a permis d'attribuer 132 500 nouvelles bourses de 1000 € annuels aux étudiants issus des classes moyennes, qui jusque-là ne bénéficiaient d'aucune aide financière et étaient simplement exonérés des droits d'inscription. Eu égard à la **sociologie des étudiants dans le Finistère**, on ne peut que se féliciter de ces nouvelles dispositions.
- C'est également sous ce quinquennat qu'**ont été encadrés les stages pour empêcher les abus**.
- 20 000 logements étudiants supplémentaires ont été construits fin 2015.
- Le coût du permis de conduire a été réduit grâce à la réforme engagée pour réduire les délais.
- Pour la première fois, l'État s'est doté d'une **stratégie nationale de l'enseignement supérieur**, articulée avec la stratégie nationale de recherche, qui permet de rendre explicites les choix de la nation et de mobiliser le pays tout entier autour de ses enjeux.
- Au nombre de 25, des regroupements territoriaux ont été mis en place pour favoriser le décloisonnement et la coopération entre les universités, les écoles et les organismes de recherche. Parmi ces 25 « clusters », on peut compter **l'Université Bretagne Loire** permettant de mieux se battre pour intégrer les prestigieux classements mondiaux. Au titre des **investissements d'avenir**, 3,6 Md€ ont été directement affectés à la recherche et à l'université, appuyant ainsi la transformation du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche.

En matière d'**apprentissage**, les Campus des métiers et des qualifications ont par ailleurs été créés pour réunir, dans un territoire donné, toutes les offres de formations dans un champ professionnel spécifique (design, tourisme, aéronautique...), qui correspond à un enjeu de développement économique local pour le territoire. Depuis 2013, 49 campus des métiers et des qualifications ont été créés et répartis sur le territoire national. A cet égard, on doit se féliciter de disposer sur le **territoire brestois** du Campus des métiers, ouvert au Frotven en septembre 2014, site de formation majeur en Bretagne.

Le gouvernement a en outre conduit une **politique très volontariste en matière de numérique à l'école**.

L'entrée dans la vie active représente souvent une phase d'incertitudes pour les jeunes. Différents dispositifs visent à favoriser l'accès à l'emploi privé pour des jeunes éloignés de l'emploi mais volontaires.

- Depuis le 1^{er} février 2016 est entrée en vigueur la **prime d'activité** pour tous les Français, dont les jeunes, qui travaillent et perçoivent des revenus modestes.
- Depuis mai 2015, des **contrats starters** ont été déployés en direction des jeunes de moins de 30 ans en difficulté d'insertion (aide de l'État à hauteur de 45% du SMIC en direction de l'entreprise).
- La **Garantie jeunes** a en outre été créée pour permettre à des jeunes en **grande précarité** de s'installer dans la vie active grâce à un parcours complet et intensif d'accès à l'emploi. Elle est désormais un droit universel pour les jeunes de 16 à 25 ans. La Cour des comptes a d'ailleurs reconnu son efficacité car elle affiche un taux de sorties vers l'emploi de 49,9%. Du fait des coûts associés, **le décrochage menace la compétitivité du pays**. Les 140 000 décrocheurs comptabilisés chaque année équivalent à contracter plus de 30 Md€ de dette.

Plusieurs dispositifs se sont attachés **sécuriser les parcours professionnels** :

- Le **compte personnel d'activité** (CPA) (opérationnel en 2017) ouvre en ouvre de droits nouveaux aux jeunes (ex. « droit à la nouvelle chance ») et est couplé à un nouveau **compte engagement citoyen**,
- le mécanisme des **droits rechargeables à l'assurance chômage** permet aux individus d'accumuler des droits chaque fois qu'ils retravaillent sans perdre ceux déjà acquis,
- la **complémentaire santé universelle**,
- la **protection sociale universelle**,
- l'**ARPE** (Aide à la recherche du premier emploi) destinée à plus de 130 000 jeunes diplômés d'origine modeste qui entrent sur le marché du travail en situation d'inactivité.

En termes de résultats, il y a bien un mieux sur l'emploi des jeunes. Les **chiffres du chômage** publiés le 25 octobre 2016 révèle que l'amélioration de la situation des jeunes se poursuit et se traduit par une diminution de plus de 35 000 du nombre d'inscrits en catégorie A sur un an (-7 %).

ANNEXE : Les apports du quinquennat concernant les collectivités

L'enchevêtrement des compétences des différents échelons territoriaux a rendu l'action publique quelque peu illisible pour le citoyen. Face à un besoin de clarté, la réforme territoriale, engagée sous le quinquennat, vise un triple objectif : répondre aux exigences de justice, d'efficacité et de responsabilité.

Pour ce faire, le Sénat, alors majoritaire à gauche, organisait en décembre 2011 les États généraux de la démocratie territoriale, véritable audit de la décentralisation, fondés sur une consultation, des réunions départementales et une rencontre conclusive en octobre 2012. Ces États généraux ont donné un cadre à la réforme territoriale.

Les compétences ont été clarifiées (Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite « MAPTAM »). C'est également au travers de ce texte que la métropolisation de BREST a été obtenue. Sésame aujourd'hui convoité par d'autres territoires, le rôle des métropoles a été reconnu comme moteur de la croissance économique et de l'attractivité des territoires. Le Statut de métropole est d'ailleurs un prérequis et ouvre la voie à d'autres formes de reconnaissance utiles au territoire dans son ensemble ; ainsi en va-t-il de la labellisation « French Tech ».

Les compétences ont été mieux réparties entre les différents échelons territoriaux, permettant une meilleure lisibilité de l'action publique. La loi pour une nouvelle organisation de la République (NOTRe) clarifie le rôle chaque niveau de collectivités. En supprimant la « clause de compétence générale », ce texte attribue des compétences exclusives aux différents échelons territoriaux. Les régions sont renforcées, notamment dans leurs compétences économiques. Les départements sont confortés dans leurs missions de solidarité. Le bloc communal (commune/intercommunalité) est renforcé dans ses missions de proximité.

C'est également la loi NOTRe qui prévoit la mise en œuvre de nouveaux schémas de coopération intercommunale (SDCI). Fondée sur des EPCI à fiscalité propre regroupant au moins 15 000 habitants, une nouvelle carte intercommunale doit être opérationnelle au 1^{er} janvier 2017. S'agissant du département du Finistère, les mutations conduisant à cette reconfiguration territoriale ont pu s'opérer de manière relativement douce et harmonieuse ; ce qui n'a pas été le cas partout.

A disposition des collectivités, la création d'une « commune nouvelle » constitue un autre levier de reconfiguration territoriale. Et c'est la loi du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle pour des communes fortes et vivantes qui a instauré un pacte financier garantissant pendant trois ans le niveau des dotations de l'État aux communes fusionnant en 2015 ou 2016. Déposée à l'Assemblée nationale par Bruno Le Roux, cette loi revoit l'architecture institutionnelle de la nouvelle commune en donnant plus de place aux conseillers municipaux des anciennes communes.

Depuis le début de l'année 2013, la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels est entrée dans la phase de généralisation. Portant sur les seuls locaux commerciaux, cette réforme est le résultat d'un lourd chantier. C'est sous ce quinquennat qu'aura été franchie cette première marche vers une réforme plus globale des valeurs locatives des locaux d'habitation.

Pour assurer une plus grande solidarité financière entre les territoires riches et pauvres, les mécanismes de péréquation ont été fortement renforcés. Le FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) a été augmenté de 850 M€ entre 2012 et 2016. Depuis 2012, la dotation de solidarité urbaine (DSU) augmente de 43% et la Dotation de solidarité rurale (DSR) de 40%.
